

Procès-verbal

Le lundi 27 juillet 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Marc PELARDY.

Secrétaire de la séance : Marie-France ROCHETTE

Présents : Marc PELARDY, Marie-France ROCHETTE, Norbert DUCHEZ, Lionel CHARLES, Solange MASSON, Anthony MURE, Amélie PEUVERGNE

Représentés : Sophie COLLANGE représentée par Solange MASSON

Absents et excusés : Stéphanie JOANDEL, Romain FEUILLAND

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 22/06/2026
- Délibération versement subvention à la cantine scolaire de Châtelneuf
- Délibération mise en place taxe sur les logements vacants d'habitation
- Questions diverses :

Délibérations du conseil :

VERSEMENT DE SUBVENTION A LA CANTINE SCOLAIRE DE CHATELNEUF (N° DE 2026 030)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal pour de la demande de versement de la subvention de l'association Cantine. Cette subvention contribue à la participation aux frais financiers pour le fonctionnement de la cantine scolaire.

Le conseil municipal entendu cette demande, approuve à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention d'un montant de 4 612.75 €.

Délibération approuvée

Mise en place taxe sur les logements vacants d'habitation (N° DE_2026_031)

Le maire de Châtelneuf

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Tochell

